



Accepter ou pas une visite de son propriétaire

Par **bicyr**, le **03/02/2011** à **16:04**

Bonjour,

J'ai des soucis électriques dans mon appartement.

Sonnette qui ne fonctionne pas, prises à l'étages qui ne fonctionnent pas, certains interrupteurs sans fonctions, éclairage défectueux dans la sdb....

ma régie a fait venir un electricien, le devis n'est pas accepté par mon proprio et ceci dure depuis le mois de juin.

J'ai donc menacé de faire appel aux autorités compétentes et cela fait visiblement bouger les choses car mon proprio veut venir pour faire les réparations lui même...

Hors un ami électricien a lui aussi regardé et m'a confirmé que seul un électricien confirmé pourra remettre les choses en ordre.

Dois je accepter que le proprio fasse(ou essaye) de faire les travaux?

Ai je le droit de refuser?

Ai je le droit de refuser sa visite?

J'ai des animaux à la maison, peut il résilier mon bail si il le souhaite? aucune mention par rapport à des animaux n'est mentionné sur mon bail(aucunes clauses)?

Merci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **19:12**

Si vous refusez que le bailleur fasse les travaux ou vienne constater les problèmes, vous ne

pourrez plus vous plaindre des dits-problèmes. Vous avez l'obligation de laisser s'exécuter les travaux urgents (et c'est vous qui exigez l'urgence) dans le logement

Vous pouvez avoir des animaux, le bailleur ne peut interdire, dans une clause du bail, que la détention de chiens dangereux